

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 19 décembre 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 25 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Sylvia BARTHELEMY - Roland BLUM - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Martine CESARI - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christophe AMALRIC représenté par Pascal MONTECOT - François BERNARDINI représenté par Martial ALVAREZ - Patrick BORÉ représenté par Danielle MILON - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Gérard BRAMOULLÉ.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gaby CHARROUX - Arlette FRUCTUS - Alexandre GALLESE - Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

DEA 035-7577/19/BM

■ Demande de subvention d'investissement relative à l'opération : Travaux de réhabilitation de Génie Civil sur les sites de production d'eau potable des communes de Rognac et de Berre-l'Étang

MET 19/13335/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée dans la réalisation de nombreux projets au sein de ses territoires. Certains de ces investissements traduisent les politiques publiques métropolitaines et peuvent faire l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels, consulaires, financiers ou privés. Il importe en conséquence de solliciter leur participation dans le cadre des dispositifs établis de subventionnement.

Afin de garantir la continuité du service public de l'eau potable, d'importants travaux de génie civil sont nécessaires pour la réhabilitation de deux usines de potabilisation situées sur les communes de Rognac et de Berre l'Étang.

Le diagnostic réalisé sur ces stations de production d'eau potable montre de nombreuses dégradations. Les travaux sont aujourd'hui nécessaires pour éviter le risque à terme de l'effondrement des ouvrages. Les travaux sur le centre de production de Berre-l'Étang consistent en la réhabilitation des accès (passerelles principalement) sur les ouvrages de production, afin de sécuriser les interventions des exploitants.

Quant au centre de production de Rognac, les travaux consistent en une réhabilitation de l'ensemble des ouvrages (bassins, local de traitement, dôme de la toiture...).

Signé le 19 Décembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 14 janvier 2020

Les travaux sur ces deux sites débiteront en octobre 2019 et sont prévus sur une durée de 12 mois.

La présente délibération vise à approuver la demande de subvention auprès de tout organisme susceptible d'apporter sa contribution financière, et à autoriser la signature de tous les documents y afférents.

Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 310 000 euros HT.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Financement externe		
Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône « Partenariat Métropolitain »	50 %	155 000 euros
Autofinancement		
Métropole Aix-Marseille-Provence	50 %	155 000 euros
TOTAL	100 %	310 000 euros

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° DEA 064-3083/17/CM du 14 décembre 2017 qui a ouvert le volume d'AP relative à l'opération 2017301201 ;
- La délibération FAG 021-5718/19/CM du 28 mars 2019 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La lettre de saisine de la Présidente de Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays Salonais du 16 décembre 2019.

Oui le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à la réalisation de l'opération suivante : Travaux de réhabilitation de Génie Civil sur les sites de production d'eau potable des communes de Rognac et de Berre l'Etang.

Délibère

Article 1 :

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès du Département des Bouches-du-Rhône, ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent, notamment toute convention d'exécution de subvention, pour la réalisation de cette opération

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits en section d'investissement sur le budget Annexe Eau Potable 2019 et suivants du Conseil de Territoire du Pays Salonais - Code opération : 2017301201.

La recette correspondante sera constatée en section d'investissement sur le budget Annexe Eau Potable 2019 et suivants du Conseil de Territoire du Pays Salonais - Nature 1313 - Code gestionnaire 30.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Eau et Assainissement
GEMAPI

Roland GIBERTI